

Objet : *RS - Approbation de la convention de projet sur le secteur de l'OAP Lachat – chemin de Crouette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré*

- date de convocation le 04 avril 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix avril à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Claudine Bonilla - Daniel Bouchet - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Céline Vernaz
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1

Serge Tichkiewitch

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Marie Bénévise à Cécile Trahand - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Aloïs Chassot à Philippe Cordier - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Alain Gaget - de Sara Rotelli à Florence Bourgeois - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Michel Dyen

- conseillers excusés : 12

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Laila Karoui - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Vincent Miguet - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Walter Sartori - Alain Saurel

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 avril 2025

délibération n° 070-25 C

objet **RS - Approbation de la convention de projet sur le secteur de l'OAP Lachat – chemin de Crouette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré**

Gaëtan Pauchet, conseiller délégué chargé de l'habitat et du foncier associé, rappelle que plusieurs communes de l'agglomération sont engagées dans la conduite d'opérations d'aménagement, dont l'objectif est de mener à bien des projets urbains répondant à des enjeux croisés en termes de logement, d'équipements publics, de qualité de vie, de mobilité, de paysage, etc.

Savoisienne Habitat projette la réalisation d'un lotissement de 14 lots sur l'intégralité de l'OAP Lachat – chemin de la Crouette (1 lot collectif et 13 lots d'habitat individuel). Le programme total de construction représente un potentiel de 27 logements et de 2 540 m² environ de surface de plancher.

Les besoins des futurs occupants sur ce secteur impliquent pour la commune de Saint-Jeoire-Prieuré de requalifier le chemin des Frasses, de l'intersection avec le chemin de Rosset jusqu'à l'intersection avec le chemin de Lachat.

Savoisienne Habitat, compte tenu de la nécessité des équipements publics à réaliser pour son projet de construction, accepte de contribuer financièrement à la réalisation de ces équipements, en plus de la réalisation et du financement des équipements propres au projet.

La commune de Saint-Jeoire-Prieuré s'engage à achever les travaux qui lui incombent pour le 30 juin 2025.

Le montant du programme des équipements publics de compétence communale (études et travaux) s'élève à 163 700 € HT, dont 60 % à charge des opérations au sein de l'OAP, soit un reste à charge pour la commune de 65 480 € HT.

	Montant total HT	Clé de répartition	Montant à charge OAP	Clé de répartition	Montant à charge de Saint-Jeoire-Prieure
Chemin des Frasses	163 700 €	60 %	98 220 €	40 %	65 480 €
TOTAL	163 700 €	60 %	98 220 €	40 %	65 480 €

Le montant de 98 220 € HT à charge de l'OAP est proratisé selon la surface de plancher entre le lot collectif et les lots d'habitat individuel :

- lot collectif : 37 896 € HT,
- lots d'habitat individuel : 60 324 € HT.

La participation pour le lot collectif est supérieure au montant de la recette issue de la taxe d'aménagement (part communale), justifiant la mise en place d'un projet urbain partenarial (PUP) sur ce lot.

La participation pour les lots d'habitat individuel est identique à la recette issue de la taxe d'aménagement (part communale). La taxe d'aménagement (part communale) est donc maintenue sur ces lots.

La Communauté d'agglomération émettra des titres de recettes et percevra directement les participations y afférentes, selon les modalités précisées dans la convention de PUP. A chaque titre encaissé par la Communauté d'agglomération, la commune de Saint-Jeoire-Prieuré émettra un titre de recettes à l'encontre de la Communauté d'agglomération. Le montant du titre de recettes émis par la commune de Saint-Jeoire-Prieuré sera celui du montant du titre encaissé par la Communauté d'agglomération.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le PLUi HD,

Vu la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 relative à la nature et aux modalités de l'accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 14 mars 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver la convention de projet sur le secteur de l'OAP Lachat – chemin de Crouette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à renégocier si besoin le contenu du projet de convention,

Article 3 : d'autoriser le président ou son représentant à signer la convention de projet ainsi que tout autre document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **070-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention de projet sur le secteur de l'OAP Lachat – chemin de Crouette sur la commune de Saint-Jeoire-Prieuré
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat
Date de l'acte :	10 avril 2025
Annexe(s) :	Annexe 1, Annexe 2

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250410-lmc1H33460H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33460H1

Date de transmission en Préfecture :	14 avril 2025
Date de réception en Préfecture :	14 avril 2025
Date de publication sur le site internet:	lundi 14 avril 2025